



Genève, le 19 octobre 2022

## Le Conseil d'Etat

4484-2022

Département fédéral de l'intérieur  
Monsieur Alain BERSET  
Conseiller fédéral  
Inselgasse 1  
3003 Berne

**Concerne : placement de fonds du domaine du libre passage de l'institution supplétive (modification de la LPP)**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous avons bien reçu votre courrier du 7 septembre 2022, par lequel vous avez invité notre Conseil à se prononcer dans le cadre de la procédure de consultation citée en marge, et nous vous en remercions.

Notre Conseil soutient l'avant-projet de loi proposé, tout en relevant que la Banque nationale suisse a mis fin à sa politique de taux négatifs le 22 septembre dernier. Ainsi, comme vous l'indiquez dans le rapport explicatif, l'institution supplétive ne devrait plus avoir besoin de recourir à la possibilité de placer ses fonds auprès de la trésorerie centrale de la Confédération.

Nous vous remercions de nous avoir consultés et vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre considération distinguée.

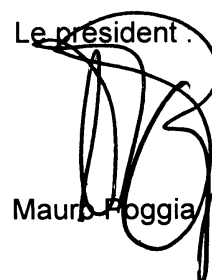
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michele Righetti

Le président :



Mauro Foggia